

AFFAIRE N° 21

Passation des contrats avec les entrepreneurs de transports assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la campagne 1982 - 1983.

ELEVES A LA CHARGE DE LA VOIE URB

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des contrats avec divers entrepreneurs pour le transport des élèves non subventionnés par l'Education Nationale (élèves de F.P.P Promotion Sociale, élèves de plus de dix huit ans).

Les élèves transportés sont à la charge de la Commune.

- M. MOUTOUSSAMY Emile	(circuit N° 1)	35
- M. SAUTRON Raphaël	(circuit n° 2)	40
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n° 3)	30
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n° 4)	80
- RAPID TRANSPORTS	(circuit n° 5)	41
- M. MOUTOUSSAMY Emile	(circuit n° 6)	16
- DIONY TRANSPORTS	(circuit n° 7)	55
- S.T.U.D	(circuit n° 8)	300
- M. MOUTOUSSAMY Emile	(circuit n° 9)	5
- S.E.T.C.O.R	(circuit n° 10)	20
		622

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, article 6 455 du budget.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 30 Décembre 1982

3° - DENREES ALIMENTAIRES DIVERSES - CANTINES SCOLAIRES

- Viande de Boeuf congelé	17 000 KG	- Poivre en grains	200 KG
- Poulets congelés	50 000 KG	- Huile pour assaisonnement	25 000 L.
- Thon congelé	15 000 KG	- Fromage à tartiner	15 000 Bt
- Colin congelé	15 000 KG	- Vinaigre d'Alcool	1 500 L.
- Crevettes congelées	5 000 KG	- Morue séchée et salée	6 000 KG
- Viande de Porc fraîche	15 000 KG	- Saucisson Pur Porc	5 000 KG
- Saucisses fraîches	14 000 KG	- Pâtes Alimentaires	7 000 KG
- Lapins congelés	16 000 KG	- Pâté de foie Pur Porc	3 000 KG
- Jambon cuit	4 000 KG	- Beurre 1/2 Sel (Boîte)	12 000 Bt
- Poitrine fumée	8 000 KG	- Beurre 1/2/Sel (Plaquettes)	10 000 PL
- Haricots Blancs	10 000 KG	- Pâte d'Arachide	3 000 Bt
- Haricots marbrés	4 500 KG	- Petits pois très fins	6 000 Bt
- Haricots rouges	4 000 KG	- Tomates au Naturel	66 000 Bt
- Lentilles Blondes	10 000 KG	- Sardines à l'Huile	30 000 Bt
- Pois du CAP PC2	10 000 KG	- Thon au Naturel	10 000 Bt
- Riz Ordinaire	140 000 KG	- Confiserie Patrick	2 000 KG
- Sel Gros	4 000 KG	- Gelée de Fruits (T.Parf)	3 000 KG
- Sel Fin	1 000 KG	- Confiture Pur Sucre (T. Parf.)	3 000 KG

4° - PRODUITS D'ENTRETIEN

- Javel	6 000 Doses	Serpillères	2 000 U.
- Lessive	15 000 L.	- Balais brosse	3 000 U.
- Ajax Poudre	10 000 Btes	- Balais coco	3 000 U.
- Ajax vitres	100 000 Btes	- Balais paille	3 000 U.
- Savon de Marseille	5 000 KG	- Manches à balai	3 000 U.
- Pailles de fer	10 000 U.	- Eponges N° 6	10 000 U.
- Papier de toilette	12 000 R.	- Eponges PAD	10 000 U.

- Petits Matériels

- Cuillères petites	3 000 U.	- Couteaux (Dessert)	5 000 U.
- Cuillères (soupe)	3 000 U.	- Couteaux (Table)	5 000 U.
- Fourchettes	3 000 U.	- Couteaux (Cuisine)	500 U.
- Fourchettes (desserts)	3 000 U.	- Assiettes duralex	5 000 U.

nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le premier semestre 1983 (Période du 1er Janvier au 14 Août 1983)

Les crédits sont prévus au budget des Cantines Scolaires - Articles - 601 - 605 - 633.

B. - DENREES ALIMENTAIRES DIVERSES - AIDE SOCIALE

- Riz Ordinaire	120 000 KG	- Saindoux	1 500 KG
- Sardines à l'Huile	25 000 Btes	- Sucre roux	35 000 KG
- Lait concentré Sucré	20 000 Btes		

Les crédits sont prévus à l'Article 601 du Budget de l'Aide Sociale

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.